



*Extrait du registre*  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LE 28 OCTOBRE 2021**

**Date de convocation**

22-10-21

L'an 2021, le 28 octobre à 20 h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Madame TETU-EDIN Brigitte, maire

**Date d'affichage de la délibération**

03-11-21

**Etaient présents** :

Brigitte TETU-EDIN, Daniel REGNER, Sylvie RIBOT, Laurent CARTIER, Chantal REGNER, Aurélien DELHOMMEAU, Nathalie PLASSAIS, Pierre CERBELLE, Virginie HOUDOIN, Alexandre HUBERT, Valérie PRUDHOMME, Michel JUDALET

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12

**Absents excusés** : Jacques TIMMERMAN, Patricia BESNIER, Benoît ANGELO

**Absent** :

**Procurations** :

Néant

**Secrétaire de Séance** :

Alexandre HUBERT

Assistait également Sonia Boucontet, secrétaire

**Ordre du jour** :

- Avant-projet définitif réhabilitation et aménagement bâtiment 1 impasse de la Place
- Devis WC PMR Le Petit Vionnais (sous-réserve de réception)
- Autorisation signature convention d'aménagement de la route départementale 134 en limite territoriale des communes de Courtiliers et Vion.
- Convention de gestion de l'occupation du domaine public et de versement direct des redevances d'occupation du domaine public pour le réseau électrique
- Approbation du cahier des charges des Landes
- Avant-projet définitif – Rénovation énergétique de l'école des Tilleuls + dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Consultation pour projets 2022
- Questions diverses

**Approbation, à l'unanimité du compte-rendu du 16 septembre 2021**

**Approbation de l'avant-projet définitif – bâtiment 1 impasse de la place  
Réhabilitation et aménagement du logement et salle au RDC**

Madame Le Maire, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération n°22-02-21-07 un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation et l'aménagement du logement et salle au RDC a été signé avec le cabinet Ecaumex de Saint Sylvain d'Anjou.

Le coût prévisionnel des travaux en phase APD (avant-projet définitif) établi par le maître d'œuvre est de 174 408.40 €.

Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire de demander :

- des devis pour un diagnostic plomb et amiante avant travaux,
- des devis auprès des fournisseurs pour la séparation du compteur eau et électricité du logement et du commerce,
- des devis pour un bureau de contrôle et un coordonnateur SPS.

**Travaux sur bâtiment  
Réhabilitation et aménagement de logement cis cellule vide au RDC**

Désignation	Prix
Gros œuvre	€ 40 000.00
Charpente y/c Terrasse sur pilotis	€ 12 500.00
Couverture	€ 7 500.00
Escalier extérieur	€ 4 000.00
Menuiseries extérieures	€ 16 000.00
Cloison doublage isolations	€ 13 000.00
Menuiseries Intérieures	€ 6 800.00
Electricité	€ 7 800.00
Plomberie	€ 6 000.00
Carrelage	€ 6 000.00
Peinture + sol souple	€ 8 800.00
Ravalement	€ 14 500.00
<b>Sous - total</b>	<b>€ 142 900.00</b>
Actualisation depuis Septembre 2020	€ 5 716.00
<b>Sous - total</b>	<b>€ 148 616.00</b>
Maîtrise d'œuvre 10%	€ 14 861.60
Aléas 5%	€ 7 430.80

<b>Concessionnaire</b>	<b>€ 3 500.00</b>
------------------------	-------------------

<b>TOTAL HT</b>	<b>€ 174 408.40</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>€ 34 881.68</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>€ 209 290.08</b>

**Enveloppe estimative totale TTC € 209 290.08**

**Hors mission**

Diagnostics amiante et plomb avant travaux  
Hors travaux de désamiantage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE l'avant-projet définitif pour la réhabilitation et l'aménagement du logement ainsi que la création d'une salle au RDC pour un montant de 174 408.40 € HT.

- AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.
- AUTORISE Madame Le Maire à lancer la procédure de consultation des entreprises.

**Vote :**

Pour : 12  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

*Délibn°28-10-21-02*

<b>Création WC PMR Le Petit Vionnais</b>
--

Afin de mettre en conformité au titre de l'accessibilité le bar tabac restaurant Le Petit Vionnais, Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de valider les devis concernant ce projet.

Les différents devis sont présentés aux membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE les devis suivants pour la réalisation des travaux.

		Entreprises	Montant HT
1	Démolitions-gros œuvre	Entreprise DEVAUTOUR	9 977,47 €
2	Charpente	Entreprise MATRAS	1 017,73 €
3	Plâtrerie	Entreprise ROUSSEAU	9 639,47 €
4	Menuiseries intérieures		
5	Carrelage	Entreprise BUCHER	1 084,90 €
6	Peinture - sol souple	Entreprise ROUSSEAU	4 076,98 €
7	Plomberie	EURL LEBRETON Jérôme	2 860,00 €
8	Electricité	EURL LEBRETON Jérôme	1 851,00 €
9	Escalier	Entreprise ROUSSEAU	5 199,37 €

- AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

**Vote :**

Pour : 12  
 Contre : 0  
 Abstention : 0

Les travaux concernent bien la création des WC PMR mais aussi de la séparation commerce et logement avec la création d'une cage d'escalier.

**Convention d'aménagement route départementale 134 en limite territoriale des communes de Courtiliers et Vion**

Afin de renforcer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique, la Commune de Courtiliers projette de réaliser un aménagement de voirie sur la route départementale n°134, en entrée d'agglomération, située en limite de territoire avec la Commune de Vion.

Considérant que l'emprise du projet, s'étend de part et d'autre des limites communales de Courtiliers et Vion, il s'avère nécessaire, par les termes de la présente convention, d'acter l'accord des deux collectivités et de définir les modalités de mise en œuvre du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Madame Le maire à signer la convention d'aménagement de la route départementale 134 en limite territoriale des communes de Courtiliers et Vion.

La Commune de Courtiliers assurera, à sa charge, toutes dépenses liées à l'aménagement et à l'entretien des ouvrages réalisés dans le cadre du projet.

**Vote :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

**Convention de gestion de l'occupation du domaine public et de versement direct des redevances d'occupation du domaine public pour le réseau électrique**

Il est rappelé que les communes sont propriétaires de l'ensemble des voiries communales classées et qu'à ce titre elles doivent instruire les demandes de permission de voirie et fixer les redevances d'occupation du domaine public.

Toutefois, depuis la reconfiguration de la Compétence Voirie au 1<sup>er</sup> janvier 1999, la Communauté de communes a été érigée en « gestionnaire » de la voirie communale et les communes lui ont confié le soin d'instruire les demandes d'occupation du domaine public.

Depuis cette date, la Communauté de communes du Pays sabolien instruit donc les demandes d'occupation du domaine public et en est donc la gestionnaire en titre. Pour ce faire, la Communauté de communes du Pays sabolien encaisse directement depuis 1999, en lieu et place des communes, les redevances d'occupation du domaine public liées au réseau électrique.

Dans la continuité de la délibération prise sur le réseau électrique, le Centre des Finances Publiques nous demande de prévoir également une convention entre les communes et la Communauté de communes du Pays sabolien.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- de confirmer l'instruction des demandes d'occupation du domaine public par la Communauté de communes,
- de recevoir les redevances liées au réseau électrique et d'autoriser le comptable public à encaisser directement ces redevances sur le compte de la Communauté de communes du Pays sabolien,
- de l'autoriser à signer la convention entre la Commune de *Vion* et la Communauté de communes du Pays sabolien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- CONFIRME l'instruction des demandes d'occupation du domaine public par la Communauté de communes,
- ACCEPTE de recevoir les redevances liées au réseau électrique et d'autoriser le comptable public à encaisser directement ces redevances sur le compte de la Communauté de communes du Pays sabolien,
- AUTORISE Madame Le Maire à signer la convention entre la Commune de *Vion* et la Communauté de communes du Pays sabolien.

**Vote :**

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibn°28-10-21-05

**Approbation du cahier des charges des Landes communales**

Madame Le Maire présente le cahier des charges concernant la location des parcelles des Landes Communales.

Après délibération, le conseil municipal :

-APPROUVE le cahier des charges

**Vote :**

Pour : 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Délibn°28-10-21-06

**Approbation avant-projet définitif rénovation énergétique de l'école des tilleuls et dossier de consultation des entreprises**

Madame Le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant-projet définitif concernant les travaux de rénovation énergétique de l'école des tilleuls.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 360 695 € HT y compris maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle et coordonnateur SPS.

Madame Le maire rappelle les subventions accordées concernant ce dossier :

Subvention au titre de la DSIL = 160 000 €

Subvention Région Pays de La Loire = 72 139 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** l'avant-projet définitif

- **AUTORISE** Madame Le Maire à lancer la consultation des entreprises et à signer les documents afférents à cette affaire.

**Vote :**

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Informations diverses :

**Subvention DETR/DSIL 2022** : Suite au courrier reçu du préfet, les dossiers de subventions DETR et DSIL pour l'année 2022 sont à déposer pour le 15 décembre 2021.

Les élus ont échangé sur les projets : - maison des assistantes maternelles, réfection de l'éclairage public et réfection des allées du cimetière.

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal du rendez-vous avec Mélanie DUCHEMIN, communauté de Communes du Pays Sabolien, concernant le CRTE (Contrat de relance de transition écologique)

**Arbre de naissance** : La plantation des arbres de naissances pour les enfants nés en 2020 aura lieu le Dimanche 28 novembre 2021 à 10 h 30. 7 enfants sont nés en 2020 et 4 sont encore domiciliés sur la commune. Il sera planté des Erables Champêtres.

**Devis sacs** : Madame le Maire présente aux membres les devis concernant des sacs avec le logo du marché de producteurs (charrette). Les élus trouvent les devis trop élevés. Ils demandent de refaire une consultation pour obtenir une meilleure offre.

**Devis mobiliers urbains** : Suite à des demandes dans la « boîte à idées » de la mairie, le devis de Leader collectivité a été retenu pour un montant de 721.06 € TTC pour l'achat de 3 poubelles, 2 cendriers muraux (1 devant école primaire et 1 devant école maternelle) et 2 cendriers sur pieds (proche des terrains de pétanque).

**Contrat aidé** : Madame Gilbert Dany a démissionné de ses fonctions à compter du 3 novembre 2021.

En complément du contrat aidé de Mme DELESSARD Delphine recruté au 2/9/2021, nous recrutons un second contrat aidé, Mme DELORME Lauriana, à compter du 8 novembre 2021. Les contrats aidés sont subventionnés à hauteur de 60 %. Le coût mensuel par contrat aidé s'élève à 439.90 € par mois par contrat pour 20 heures hebdomadaire.

Madame Le Maire informe également qu'elle a reçu en entretien des personnes pour recruter un contrat aidé au niveau des services techniques.

**Bilan commission environnement/fleurissement** : Laurent CARTIER, adjoint, prend la parole. La commission fleurissement s'est réunie le 19 octobre 2021.

-des devis sont en cours concernant la réfection des allées du cimetière

- un arbre mort doit être abattu sur le parking de l'église
- Afin de recréer des places de stationnement pour les locataires du Prieuré, il est nécessaire d'enlever 1 poteau à linge.
- Des membres de la commission vont se rendre au déstockage d'illuminations à l'entreprise LEBLANC au Mans.
- Les illuminations seront installées le 6 décembre 2021.
- Michel JUDALET, conseiller municipal et Sylvain RENOU, adjoint technique ont assisté à un atelier sur les plantes vivaces en partenariat avec la CAUE. Les acquis lors de cet atelier permettront d'être investi sur notre commune dès le printemps.

**Habitat indigne** : Laurent CARTIER, adjoint, a assisté le 14 octobre 2021 à une formation sur l'habitat indigne.

**Commission Marché** : Pierre CERBELLE, membre de la commission, prend la parole. Il rappelle que le marché de producteurs à lieu le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois sur la place de la mairie de 16 h à 19 h.

*Le vendredi 10 décembre aura lieu le marché de Noël.* Des animations seront proposées.

**Commission école** :

- Une aide aux devoirs va être mise en place. Sylvie RIBOT, adjointe et Brigitte TETU-EDIN ont rendez-vous le 18 novembre 2021 à un point leçon de Sablé sur Sarthe.
- la classe découverte est prévue du 28/3/2022 au 2/04/2022 pour 45 enfants
- Projet fresque sur le mur intérieur, sur 2 années scolaires, avec un intervenant extérieur.
- Achat d'un livret Bien vivre ensemble pour les classes de CE2-CM1-CM2 au prix de 2€ l'unité.
- Information sur la garde à domicile, relayé par le Relais Petite Enfance.

**Commission bulletin municipal** : Le bulletin municipal sera distribué fin décembre, accompagné du livret l'histoire et légendes de Vion.

**CCAS** : Lecture du mail de La Préfecture concernant la situation sanitaire qui se dégrade chez les personnes de plus de 65 ans.

Les aînés ont le choix entre le colis ou le repas du 27 novembre 2021, modification possible en fonction des conditions sanitaires.

Réunion du CCAS prévu le 2/11/2021 pour le choix du colis et du repas.

**Commission cantine** : cette commission se réunira ultérieurement. A ce jour, nous transmettons au Pays Vallée de la Sarthe toutes les informations demandées pour essayer d'obtenir une deuxième fleur pour la charte qualité.

Rappel : la loi Egalim rentrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La **loi EGAlim** fixe l'objectif d'au moins 50% de produits durables, notamment sous signe d'identification de l'origine et de la qualité (SIQO), dans les repas servis en restaurants collectifs ; dont 20 % de bio.

**Commission travaux** : Sylvie RIBOT, adjointe prend la parole. Elle fait part du rendez-vous avec Mr Poupin de la communauté de communes de Sablé sur Sarthe concernant la sécurisation de la rue de la Pelleterie et la mise en accessibilité de l'arrêt bus place de l'église.

**Rue de la Pelleterie** : Proposition d'installation de 2 dos d'âne. A ce jour, nous n'avons pas la validation du Département.

**Arrêt de bus** : un nouveau plan va être proposé avec un coût moins important que le premier. A savoir, la Région subventionne ces travaux à hauteur de 70 % dans la limite de 9 000 €.

**Agents recenseurs** : la commune doit recruter 2 agents recenseurs. Vous pouvez déposer vos candidatures en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

Brigitte TETU-EDIN	Daniel REGNER
Sylvie RIBOT	Laurent CARTIER
Chantal REGNER	Aurélien DELHOMMEAU
Nathalie PLASSAIS	Pierre CERBELLE
Virginie HOUDOIN	Alexandre HUBERT
Valérie PRUDHOMME	Michel JUDALET
Jacques TIMMERMAN Absent excusé	Patricia BESNIER Absente excusée
Benoit ANGELO Absent excusé	